SECTION A — NÉCESSITÉS COURANTES DE LA VIE

A01 AGRICULTURE; SYLVICULTURE; ÉLEVAGE; CHASSE; PIÉGEAGE; PÊCHE

A01B TRAVAIL DE LA TERRE EN AGRICULTURE OU EN SYLVICULTURE; PARTIES CONSTITUTIVES OU ACCESSOIRES DES MACHINES OU INSTRUMENTS AGRICOLES, EN GÉNÉRAL (ouverture ou recouvrement de sillons ou de trous pour ensemencement, plantation ou fumage A01C 5/00; machines pour la récolte des racines ou tubercules A01D; faucheuses convertibles en appareils de travail de la terre ou capables de travailler la terre A01D 42/04; faucheuses combinées avec des instruments de travail de la terre A01D 43/12; travail de la terre pour travaux publics ou exploitations minières E01, E02, E21)

Schéma général

OUTILS À MAIN.....1/00
CHARRUES
Structures générales.....3/00, 5/00, 9/00, 11/00
Adaptations particulières.....13/00, 17/00
Parties constitutives.....15/00
HERSES
Structures générales.....19/00, 21/00
Applications particulières.....25/00
Parties constitutives.....23/00
INSTRUMENTS UTILISABLES SOIT COMME CHARRUES, SOIT COMME HERSES OU SIMILAIRES.....7/00
AUTRES MACHINES.....27/00-45/00, 49/00, 77/00
PIÈCES OU PARTIES DE MACHINES OU INSTRUMENTS.....59/00-71/00
TRANSPORT EN AGRICULTURE.....51/00, 73/00, 75/00
AUTRES PARTIES CONSTITUTIVES OU ACCESSOIRES DES MACHINES OU INSTRUMENTS AGRICOLES.....76/00
MÉTHODES PARTICULIÈRES DE TRAVAIL DU SOL.....47/00, 79/00

1/00 Outils à main (tranche-bordures pour pelouses A01G 3/06)
1/02 • Bêches; Pelles
1/04 • • dentelées
1/06 • Houes; Bineuses à main
1/08 • • à lame unique
1/10 • • à plusieurs lames
1/12 • • à lames dentelées
1/14 • • à dents uniquement
1/16 • Sarcloirs
1/18 • • Outils du type pince
1/20 • Combinaisons de différentes sortes d'outils à main
1/22 • Fixation aux manches des lames ou similaires (manches pour outils ou leur fixation, en général B25G); Lames interchangeables ou ajustables
1/24 • pour le traitement de prairies ou pelouses **[2]**

Charrues

3/00 Charrues à socs fixes
3/02 • Charrues à traction humaine
3/04 • Charrues à traction animale
3/06 • • non réversibles, c. à d. incapables de faire un sillon adjacent sur le trajet du retour (labour en planche)
3/08 • • • Charrues araires
3/10 • • • Charrues à avant-train; Charrues à roue unique
3/12 • • • Charrues à deux roues
3/14 • • • Charrues à bâti
3/16 • • Charrues réversibles, c. à d. capables de faire un sillon adjacent sur le trajet du retour (labour à plat)
3/18 • • • Charrues tourne-oreille
3/20 • • • Charrues bascule
3/22 • • • à éléments de labourage parallèles mis en œuvre alternativement (charrues tilbury doubles)
3/24 • Charrues tractées (A01B 3/04 a priorité)
3/26 • • non réversibles
3/28 • • Charrues réversibles
3/30 • • • Charrues tourne-oreille
3/32 • • • Charrues bascule
3/34 • • • Charrues à éléments de labourage parallèles mis en œuvre alternativement
3/36 • Charrues portées
3/38 • • non réversibles
3/40 • • Charrues réversibles
3/42 • • • Charrues tourne-oreille
3/421 • • • • avec support d'attelage en une seule pièce **[2]**
3/426 • • • • avec support d'attelage en plusieurs parties **[2]**
3/44 • • • à éléments de labourage parallèles mis en œuvre alternativement
3/46 • Charrues semi-portées
3/50 • Charrues automotrices

3/52 • • à trois roues ou plus, ou à chenilles
3/54 • • • non réversibles
3/56 • • • Charrues réversibles
3/58 • • à deux roues
3/60 • • • Charrues réversibles
3/62 • • • • Charrues bascule
3/64 • Charrues à treuil; Dispositifs indicateurs ou à signaux pour systèmes de charrues à treuil
3/66 • • avec système mécanique d'enroulement monté sur la charrue
3/68 • • Systèmes de treuil à un ou deux moteurs
3/70 • • • Systèmes à moteur unique pour travail sur pente inclinée
3/72 • • Moyens d'ancrage des câbles
3/74 • Utilisation de l'énergie électrique pour la traction des charrues (collecteurs de courant électrique B60L 5/00)

5/00 Charrues à outils de travail rotatifs non entraînés, p.ex. à disques (à outils rotatifs entraînés A01B 9/00)
5/02 • à traction animale
5/04 • à traction mécanique
5/06 • • non réversibles
5/08 • • Charrues réversibles
5/10 • portées ou semi-portées
5/12 • • non réversibles
5/14 • • Charrues réversibles
5/16 • Charrues automotrices à disques ou similaires

7/00 Instruments à disques ou similaires, de travail de la terre, utilisables soit comme charrues, soit comme herses, soit comme instruments similaires

9/00 Charrues à outils rotatifs entraînés (instruments d'ameublissement à outils rotatifs entraînés A01B 33/00)

11/00 Charrues à outils pouvant osciller, fouiller ou défoncer

13/00 Charrues ou machines similaires pour des travaux particuliers (pour drainage E02B 11/02)
13/02 • à butter, c. à d. comportant des versoirs symétriques (buttoirs)
13/04 • pour le labourage en vignobles, vergers ou similaires (vigneronnes)
13/06 • • Dispositifs pour prévenir l'endommagement des ceps ou des tiges similaires
13/08 • pour le travail du sous-sol
13/10 • • Instruments spéciaux de défoncement des couches du sous-sol
13/12 • • • Dispositifs pour étaler les couches du sous-sol sur la surface
13/14 • pour le travail de la terre en plusieurs couches
13/16 • Machines pour empêcher l'érosion, p.ex. pour creuser des bassins, endiguer les fossés

15/00 Eléments, outils ou parties constitutives des charrues
15/02 • Lames de charrues; Leur fixation
15/04 • • Socs
15/06 • • • Socs interchangeables ou réglables
15/08 • • Versoirs
15/10 • • • Versoirs interchangeables ou réglables
15/12 • Ages; Mancherons (poignées pour outils ou leur fixation en général B25G)
15/14 • Bâtis (moyens ou agencements pour en faciliter le transport A01B 73/00) **[4]**
15/16 • Disques (leurs paliers A01B 71/04); Grattoirs de nettoyage des disques; Pièces accessoires pour affilage (affilage en général B24)
15/18 • Coutres
15/20 • Dispositifs particuliers de réglage pour outils de charrues remorquées, ou montées sur tracteurs, pour le travail sur coteaux ou en déclivités

17/00 Charrues comportant des dispositifs accessoires particuliers, p.ex. pour enfouir le fumier, briser les mottes (A01B 49/00 a priorité; charrues pour le travail du sous-sol A01B 13/08) **[2]**

Herses

19/00 Herses à outils non rotatifs (herses traînantes)
19/02 • à outils fixés rigidement ou élastiquement à un bâti porte-outil
19/04 • • avec deux porte-outils au plus
19/06 • • à outils ou bâti porte-outil mus mécaniquement en va-et-vient
19/08 • constituées par un réseau de chaînes portant des dents ou éléments similaires
19/10 • Dispositifs de relevage ou de nettoyage

21/00 Herses à outils rotatifs non entraînés (instruments d'ameublissement à outils rotatifs entraînés A01B 33/00)
21/02 • à dents ou outils similaires
21/04 • • à axes horizontaux
21/06 • • à axes verticaux
21/08 • à disques ou outils similaires (pulvériseurs)

23/00 Eléments, outils ou parties constitutives des herses
23/02 • Dents; Leur fixation
23/04 • Bâtis (moyens ou agencements pour en faciliter le transport A01B 73/00); Dispositifs de traction **[4]**
23/06 • Disques (A01B 15/16 a priorité; leurs paliers A01B 71/04); Grattoirs de nettoyage; Pièces accessoires pour affilage (affilage en général B24) **[2]**

25/00 Herses comportant des dispositifs accessoires particuliers, p.ex. des distributeurs d'engrais; Herses à destination particulière (A01B 39/00 a priorité)

Autres machines pour le travail de la terre

27/00 Brise-mottes

29/00 Rouleaux
29/02 • à surface lisse
29/04 • à surface non lisse constituée par des anneaux ou des disques rotatifs libres, ou à saillies ou à nervures ménagées sur le corps du rouleau; Rouleaux tasseurs
29/06 • comportant des dispositifs accessoires particuliers

31/00 Planches traînantes (niveleuses)

33/00 Instruments d'ameublissement à outils rotatifs entraînés
33/02 • dont les outils sont montés sur un arbre horizontal, perpendiculaire au sens de la marche
33/04 • dont les outils sont montés sur un arbre horizontal parallèle au sens de la marche
33/06 • dont les outils sont montés sur un arbre vertical ou presque vertical
33/08 • Outils; Détails, p.ex. adaptations des organes de transmission

33/10 • • Caractéristiques de structure ou de fonctionnement des outils
33/12 • • Disposition des outils; Ecrans de protection des outils
33/14 • • Fixation des outils à l'arbre d'entraînement, p.ex. outils montés à ressort
33/16 • avec des dispositifs particuliers supplémentaires (A01B 49/00 a priorité; pour semer ou fertiliser A01B 49/06) **[2]**

35/00 Autres machines pour le travail de la terre (A01B 37/00, A01B 39/00, A01B 77/00 ont priorité)
35/02 • à outils non rotatifs
35/04 • • à traction animale ou mécanique
35/06 • • • à outils souples
35/08 • • • à outils rigides
35/10 • • montées sur tracteurs
35/12 • • • à outils souples
35/14 • • • à outils rigides
35/16 • à outils rotatifs ou roulants non entraînés
35/18 • comportant des outils rotatifs et des outils non rotatifs
35/20 • Outils; Détails
35/22 • • Outils non rotatifs; Leur montage
35/24 • • • Outils souples
35/26 • • • Outils rigides
35/28 • • Outils rotatifs; Leur montage
35/30 • • Châssis (A01B 23/04 a priorité) **[2]**
35/32 • avec des dispositifs particuliers supplémentaires

37/00 Dispositifs pour ameublir le sol tassé par des roues ou causes similaires

39/00 Autres machines spécialement destinées au travail du sol sur lequel poussent des cultures
39/02 • à outils non rotatifs
39/04 • • à traction animale ou mécanique
39/06 • • Machines automotrices
39/08 • à outils rotatifs
39/10 • à outils oscillants
39/12 • à fonction particulière
39/14 • • à butter
39/16 • • pour le travail en vignobles, vergers ou similaires
39/18 • • à sarcler
39/19 • • • Sarcleuses à tige, c. à d. sarcleuses à tiges rotatives entraînées sous la surface du sol
39/20 • Outils; Détails
39/22 • • Outils; Leur montage
39/24 • • Châssis (A01B 23/04 a priorité) **[2]**
39/26 • • Disposition pour protéger les plantes
39/28 • avec des dispositifs particuliers supplémentaires (A01B 49/00 a priorité) **[2]**

41/00 Machines à éclaircir les plants (démarieuses)
41/02 • à outils oscillants
41/04 • à outils rotatifs
41/06 • avec commande électrique, p.ex. photo-électrique, des opérations d'éclaircissement

43/00 Machines pour retirer du sol les pierres, les racines indésirables ou les détritus similaires, p.ex. râteaux tractés [4]

45/00 Machines pour l'entretien des prairies ou des gazons
45/02 • pour aérer
45/04 • coupe-gazon ou lève-gazon

47/00 Travail de la terre par application d'une différence de potentiel électrique entre les outils et le sol

49/00 Machines combinées (dispositifs auxiliaires attelés à des machines d'un autre genre, p.ex. herses attelées à des charrues, voir les groupes relatifs à ces machines)
49/02 • à plusieurs outils de travail de la terre de nature différente
49/04 • Combinaisons d'outils de travail de la terre et d'outils non destinés au travail de la terre, tels que des plantoirs
49/06 • • pour semer ou répandre des engrais

Parties constitutives ou accessoires des machines ou instruments agricoles, en général [3]

51/00 Châssis spécialement adaptés au montage de différentes sortes d'outils ou machines agricoles (sous l'aspect véhicule en général, voir les sous-classes appropriées des classes B60 ou B62)
51/02 • entraînés par moteur
51/04 • à traction animale ou mécanique

59/00 Dispositifs particuliers pour l'attelage des animaux ou des tracteurs aux machines ou instruments agricoles (A01B 63/00 a priorité; attelage des véhicules, en général B60D; attelages de véhicules à traction animale, en général B62C 5/00) **[3]**
59/02 • pour machines à traction animale
59/04 • pour machines tirées ou poussées par tracteurs
59/041 • • avec prévention ou limitation du jeu latéral des instruments (prévention de l'excès de tension A01B 61/00) **[2]**
59/042 • • dont les moyens de traction sont disposés à l'arrière du tracteur
59/043 • • • avec attelage à trois points, p.ex. par accouplement à déclenchement rapide (A01B 59/06 a priorité)
59/044 • • dont les moyens de traction sont disposés à la partie centrale du tracteur
59/046 • • dont les moyens de traction ou de poussée sont disposés sur le côté du tracteur
59/048 • • dont les moyens de traction ou de poussée sont disposés à l'avant du tracteur
59/06 • pour machines montées sur tracteurs

61/00 Dispositifs ou pièces des machines ou instruments agricoles pour éviter un effort excessif (limiteurs d'effort pour attelage de véhicules, en général B60D; limiteurs d'effort d'accouplement en soi F16D) **[3]**
61/02 • des systèmes d'accouplement des tracteurs aux machines
61/04 • des points de fixation des outils de travail aux flèches ou bâtis

63/00 Dispositifs ou agencements de levage ou de réglage pour machines ou instruments agricoles (mécanismes de relevage de la barre de coupe d'une moissonneuse A01D 34/24; dispositifs de réglage de la barre de coupe d'une moissonneuse A01D 34/28; caractéristiques de structure des dispositifs de levage en soi B66F) **[3]**
63/02 • pour instruments montés sur tracteurs
63/04 • • Dispositifs à main; Dispositifs à compensateurs mécaniques, p.ex. ressorts
63/06 • • manœuvrés mécaniquement par le moteur du tracteur
63/08 • • manœuvrés par le déplacement du tracteur
63/10 • • à manœuvre hydraulique ou pneumatique

63/102 • • • caractérisés par la position du montage sur le tracteur, p.ex. sur la partie arrière
63/104 • • • • sur la partie centrale, c. à d. entre les roues avant et arrière
63/106 • • • • sur le côté
63/108 • • • • sur la partie avant
63/11 • • • pour la commande du transfert de charge entre les instruments et les roues du tracteur **[2]**
63/111 • • • Réglage de la profondeur de travail des instruments
63/112 • • • • pour la commande de la force de traction **[2]**
63/114 • • • • pour obtenir une profondeur de travail constante **[2]**
63/118 • • • Montage des instruments sur les attelages à relevage (A01B 59/043 a priorité; prévention ou limitation du jeu latéral des instruments A01B 59/041; prévention de l'excès de tension A01B 61/00) **[2]**
63/12 • • à manœuvre électrique
63/14 • pour instruments à traction animale ou mécanique
63/16 • • avec roues réglables par rapport au bâti
63/18 • • • par embrayage entre axe à baïonnette et roue
63/20 • • • à engrenages à crémaillère
63/22 • • • à commande hydraulique ou pneumatique
63/24 • • Outils ou supports d'outils réglables en position par rapport au bâti
63/26 • • • à la main
63/28 • • • par l'action de la machine ou de l'instrument
63/30 • • • par l'action du moteur transmise mécaniquement
63/32 • • • par moyens hydrauliques ou pneumatiques

67/00 Dispositifs pour asservir le moteur du tracteur à la résistance des outils de travail (limiteurs d'effort A01B 61/00)

69/00 Direction des machines ou instruments agricoles; Guidage des machines ou instruments agricoles selon un parcours déterminé [3]
69/02 • Marqueurs de sillons ou dispositifs similaires; Fils d'alignement; Accessoires à cet effet
69/04 • Adaptations particulières de la conduite automatique du tracteur, p.ex. systèmes électriques pour labourage selon les courbes de niveau
69/06 • Déplacement latéral des machines par un conducteur auxiliaire
69/08 • Déplacement latéral des machines par le mouvement latéral du tracteur

71/00 Structure ou agencement des mécanismes de réglage ou d'ajustage, de l'entraînement ou de la prise de force des instruments ou des outils; Protection de pièces contre la poussière ou matière gênante similaire; Adaptation d'éléments de machine à/ou pour des fins agricoles
71/02 • Mécanismes de réglage ou d'ajustage
71/04 • Paliers des pièces rotatives, p.ex. pour disques de travail de la terre (paliers en général F16C)
71/06 • Adaptations particulières de systèmes d'accouplement entre la prise de force et l'arbre de transmission à l'instrument ou à la machine (accouplements pour la transmission des mouvements de rotation F16D)
71/08 • Moyens de protection contre la poussière ou similaire, ou moyens pour le nettoyage d'instruments de culture (A01B 15/16, A01B 19/10, A01B 23/06 ont priorité; écrans de protection des outils d'ameublissement à entraînement rotatif A01B 33/12; écrans de protection de pièces rotatives en général F16P 1/00) **[2]**

73/00 Moyens ou agencements pour faciliter le transport des machines ou instruments agricoles, p.ex. bâtis pliants réduisant la largeur hors tout (agencements de levage pour instruments de travail de la terre A01B 63/00; véhicules adaptés au transport des charges ou pour transporter, porter ou comporter des charges ou des objets particuliers B60P; véhicules à moteur, remorques B62D) **[4]**
73/02 • Bâtis pliants **[4]**
73/04 • • repliables autour d'un axe horizontal **[4]**
73/06 • • repliables autour d'un axe vertical **[4]**

75/00 Transporteurs des personnes pendant leur travail aux champs, p.ex. pendant le démariage des betteraves

---

76/00 Parties constitutives ou accessoires des machines ou instruments agricoles non prévus dans les groupes A01B 51/00-A01B 75/00 [2006.01]

77/00 Machines pour lever et traiter la terre (biocides, produits attirant ou repoussant les animaux nuisibles, régulateurs de croissance des végétaux A01N 25/00-A01N 65/00; engrais C05; substances pour conditionner ou pour stabiliser les sols C09K 17/00)

79/00 Méthodes de travail de la terre (requérant essentiellement l'emploi de machines particulières, voir les groupes relatifs à ces machines)
79/02 • en combinaison avec d'autres opérations agricoles, p.ex. fertilisation, plantation